



DATE DE CONVOCATION
04 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le **huit septembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL SALOMON), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Marital MATHIRON), Mme Pascale CHERVET, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir de Mm Maryline GRANDIOWSKY), Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marc FRELIH (pouvoir de Mme Monique PINGET), M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Denise ALLEMAND), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. André LONGCHAMP), M. Jean-Marie FERREUX (pouvoir à M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Dominique CHOPPIN), M. Jean-Luc MAHIEU, M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Monique PINGET (pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU), Madame Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

08/09/2020/05

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	26
VOTANTS :	34

Objet : Proposition de Commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général des Impôts (CGI) et notamment les articles 1650 A, 346 et 346 A de l'annexe III ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2020 portant statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;

VU les délibérations des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants ;

CONSIDÉRANT que la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

CONSIDÉRANT que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres ;

Au vu de faible nombre de candidatures et compte-tenu du fait qu'un.e élu.e communautaire ou municipal.e ne peut faire partie de cette commission, Monsieur le Président propose que les services communautaires démarchent les administrés (résidents, commerçants, industriels, etc.) qu'il nommera par arrêté communautaire.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 021-200000925-20200924-20_09_08_05-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes par arrêté communautaire la liste de vingt (20) commissaires titulaire Finances Publiques pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à proposer par arrêté communautaire la liste de vingt (20) commissaires suppléant.es au Directeur Départemental des Finances Publiques pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 septembre 2020

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr